

TRADUCTION CERTIFIEE DE LANGUE POLONAISE

Emblème de la République de Pologne – un aigle

*A gauche : Symbole de l'artisanat A droite : Blason de Szczecin
En bordure du diplôme emblèmes des différents corps de métiers*

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE SZCZECIN

DIPLÔME DE MAÎTRE ARTISAN

N° 12 906

ARTUR KOLODZIEJCZYK

Né le 24 septembre 1964 à Szczecin, a réussi le 19 mars 1993 l'examen de Maître Artisan
devant la Commission Examinatrice près la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de
Szczecin dans la pose de :

REVÊTEMENT DE SOL

et conformément aux règles applicables concernant l'exercice de métier,

a le droit d'utiliser le titre de : **MAÎTRE EN REVÊTEMENT DE SOL**

Président de la Commission :
J. Jaskiewicz

Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

*Cachet :
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
de Szczecin
Władysław Jofremionko / signature illisible*

Membres de la Commission :
A. Chabowski, A. Rosiak

Vice-Président de la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat :

*Cachet :
Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
de Szczecin
Zbigniew Sulczycki / signature illisible*

Szczecin, le 19 mars 1993

Je, soussignée, Magdalena Jozwiak, Traducteur Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence,
certifie que la traduction qui précède est conforme à l'original libellé en langue polonaise.

Visé par moi "Ne Varietur" N° 113/2010

Fait à Nice le 10.11.2010
Signature exempte de légalisation
Décret n° 53P14 Art. 9 du 25.9.1953
Abrogé par l'article 10 du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000

